

## **Droit à l'IVG, droit sociaux et démocratiques : Rien n'est jamais acquis sans la lutte !**

Réunies en congrès au château de Versailles, les deux chambres du Parlement ont adopté l'inscription de la « *liberté de la femme* » de l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution une victoire, « *La France est entrée dans l'histoire* », « *IVG liberté à jamais* », « *Le vote à Versailles est historique* » mais est-ce réellement une victoire ?

### **Cette mise en scène masque mal la politique réelle du gouvernement**

Le durcissement autoritaire de l'État, la précarisation de la majorité de la population et la destruction des services publics affectent directement les droits des femmes. La Constitution est loin de garantir quoi que ce soit. La « *liberté des femmes à l'IVG* » inscrite dans la Constitution n'empêchera en rien le gouvernement d'entraver l'accès des femmes à la santé et n'exclut pas non plus la possibilité d'adopter des lois qui dérembourseraient l'IVG ou s'attaqueraient à sa pratique effective. Fermeture de maternités et suppression de lits dans des proportions inédites à l'hôpital, fermeture de 130 centres IVG en 15 ans, les déserts médicaux les femmes doivent se déplacer dans un autre département pour pratiquer une IVG.

Le congé de naissance remplacera le congé parental c'est l'annonce faite par Macron le 16 janvier dernier, confirmé par Attal. Les congés de maternité (16 semaines) et de paternité (28 jours) seront cumulés pour une durée drastiquement réduite et au lieu de bénéficier de trois ans de congés dès le deuxième enfant, les parents se n'auront plus droit qu'à un congé n'excédant pas six mois en tout : une mesure d'économie budgétaire et un retour rapide au travail pour les femmes !

### **Aucun droit n'est garanti sans combats**

La Constitution compte des droits formels « *inscrits dans le marbre* » : la protection de l'environnement, le droit de travailler, d'obtenir un emploi, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs, le droit au logement... La présence de ces points dans la Constitution n'empêche pas le démantèlement du droit du travail par des lois successives, la destruction de l'environnement, la délocalisation des industries, la précarité et le mal-logement... Le droit à l'IVG sera garanti ou menacé en fonction du rapport de force que les classes populaires imposeront face aux gouvernements réactionnaires et cette lutte pour les droits est indissociable de la lutte pour les moyens afin de les assurer : un hôpital public gratuit sous le contrôle des personnels de santé, des patients et des élus, une offre de soin étendue sur tout le territoire, une nationalisation totale du secteur de santé et de son industrie.

### **Censure et répression !**

Lorsque malgré tous les efforts des « *journalistes* » il devient impossible de cacher le génocide israélien, d'empêcher la contextualisation des événements actuels au sein d'une guerre coloniale qui dure depuis 76 ans, quand ils n'arrivent plus à faire taire la vérité, alors il leur reste la censure et la répression contre celles et ceux qui parlent trop juste.

\*Le Secrétaire-général de l'Union Départementale CGT du Nord est traîné le 28 mars devant le tribunal correctionnel de Lille pour « *apologie du terrorisme* ». Il lui est reproché des extraits d'un tract qui contextualise les événements du 7 octobre et n'emploie pas le sacro-saint terme de « *terrorisme* ». Cette atteinte à la liberté de parole des syndicalistes s'inscrit dans la plus vaste campagne de répression antisyndicale en cours depuis la libération. Elle a un caractère très révélateur du fait du sujet : la Palestine. Chaque poursuite résonne comme autant de tentatives d'intimidation des militants de la solidarité avec le peuple palestinien et de ses droits.

\*Abdel est un montpelliérain, militant anticolonialiste, le 4 novembre, ayant pris la parole et qualifié « *d'acte de résistance héroïque* » l'attaque du 7 octobre soulignant la capacité des combattants palestiniens à « *déjouer l'une des premières super-puissances militaires du monde* ». Il n'a pas utilisé le qualificatif de terroriste et les avocats des parties civiles ont cherché de façon scandaleuse à associer le militantisme en soutien à la Palestine à une activité terroriste. Le procureur a voulu masquer le caractère politique du procès reprochant à Abdel la tenue « *de propos faisant l'apologie publique d'un acte de terrorisme* ». Les avocats ont récusé toute valeur juridique à ce

mot et se sont appuyés sur le « *droit de résistance à une oppression coloniale* ». Abdel est condamné à 12 mois de sursis et figurera à présent sur le fichier des auteurs d'infractions terroristes pour avoir eu l'honneur de qualifier l'offensive du 7 octobre « *d'acte de résistance* »

\*La philosophe et militante américaine Judith Butler, membre de *Jewish Voices for Peace* est la cible de menaces et de polémique suite à ses prises de position sur la Palestine lors d'une rencontre « *Contre l'antisémitisme et son instrumentalisation pour la paix révolutionnaire en Palestine* » plusieurs médias et personnalités s'en sont pris à la philosophe américaine. Celle-ci est notamment accusée d'apologie du terrorisme pour avoir expliqué de façon claire que l'attaque du 7 octobre devait être inscrite dans le contexte de la guerre coloniale menée par Israël contre les Palestiniens et à ce titre ne peut être considéré que comme « *un acte de résistance armée* ».

Ces attaques s'inscrivent dans la criminalisation de l'expression de solidarité avec la Palestine et avec la lutte du peuple palestinien.

\*Dernièrement Aurore Bergé a menacé de supprimer leurs subventions aux organisations féministes qui dénoncent l'État d'Israël et sa politique coloniale, cette offensive s'inscrit dans une volonté plus large de faire taire les voix solidaires de la Palestine.

\*Mercredi 6 mars les députés ont voté à l'Assemblée nationale une proposition de loi renforçant la répression contre les agressions antisémites et racistes. Ce texte permettra à un tribunal de délivrer un mandat d'arrêt ou de dépôt pour une exécution immédiate de la peine, prévoyant également d'instaurer un délit d'apologie ou de contestation de crime contre l'humanité.

\*Le mouvement de solidarité qui s'exprime en soutien au peuple palestinien est l'occasion pour le gouvernement de poursuivre son offensive antisyndicale, syndicalistes et militants sont convoqués par la police suite à des tweets de soutien au peuple palestinien

**Ceux qui luttent pour luttent contre le génocide du peuple palestinien par Israël, pour un cessez le feu immédiat, ceux qui soutiennent la lutte de libération nationale du peuple palestinien ne doivent pas être condamnés, pas plus qu'ils ne doivent être sanctionnés.**

### **Répression syndicale**

Depuis la réforme des retraites les syndicalistes font les frais d'une répression historique de la part du gouvernement et du patronat.

Peines de prisons avec sursis, amendes et coups de pression... tous les moyens sont bons pour tenter de mater ceux qui ont relevé la tête ces derniers mois. 1.000 syndicalistes poursuivis en justice, dont au moins 400 énergéticiens et 17 secrétaires généraux, des chiffres qui montrent l'ampleur de l'offensive actuelle,

L'ensemble du mouvement syndical de lutte de classe est visé. C'est le cas des secteurs les plus mobilisés traditionnellement comme dans l'énergie, l'aéronautique, les transports ou dans les raffineries.

L'attaque se double d'une offensive patronale comme le souligne Force Ouvrière : « *Depuis six ou sept mois nous observons de plus en plus de licenciements de salariés protégés, validés par l'inspection du travail* ». Une répression qui s'est particulièrement illustrée au mois de janvier avec le licenciement du secrétaire de l'Union Locale CGT de Roissy, par son entreprise Transdev et celui de l'Union Locale CGT de Moselle.

Le gouvernement mène une offensive contre le droit de grève des salariés, après les réquisitions de raffineurs en grève reconductible en plein temps fort du mouvement contre la réforme des retraites en 2023. Il rêve de limiter le droit de grève dans les services publics en commençant par la SNCF, la droite sénatoriale a déjà proposé une loi qui autoriserait le gouvernement à interdire les grèves 60 jours par an sur un décret et de sanctuariser certaines périodes dans les transports où les grèves seront interdites. Sur fond d'ambiance de chasse aux syndicalistes combatifs, ce sont tous les droits des travailleurs qui sont visés.

Cette attaque a ouvert une nouvelle porte au patronat pour réprimer les salariés. La CNIL est régulièrement amenée à se prononcer sur les pratiques des entreprises en matière de surveillance des salariés : en 2022, sur les 12.193 plaintes reçues par la commission, 663 portaient sur des mesures illicites de surveillance sur le lieu de travail, mais aussi en télétravail.

### **Une offensive contre les conditions de vie et les droits des travailleurs.**

Une offensive brutale contre les conditions de travail et le Code du travail, la dernière illustration est la volonté du gouvernement d'octroyer la possibilité aux petites et moyennes entreprises de déroger aux accords de branches.

Le gouvernement poursuit son attaque contre les plus démunis, à l'instar de la récente réforme de l'assurance chômage, de la suppression des Allocations de Solidarité Spécifique (ASS) ou encore de la réforme du RSA qui vient d'être étendue. Une offensive qui participe à niveler l'ensemble des salaires vers le bas.

\*D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le RSA sera conditionné à 15h d'activité partout en France. Cette obligation pourrait concerner tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, qu'ils soient bénéficiaires d'une allocation ou pas. Les titulaires d'un contrat d'engagement jeune, de tous les minimas sociaux, et même les allocataires adultes handicapés, seraient touchés,

\* La suppression de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) va se traduire par une perte de revenu pour de nombreux foyers. Elle concernait 321.900 allocataires fin 2021, plutôt âgés, plus d'un allocataire sur deux ayant 50 ans ou plus, 38 % étant parent d'au moins un enfant et pour un tiers vivant en couple. Les dépenses annuelles sont d'environ 2 milliards soit 519 euros par mois en moyenne par allocataire, pour un montant maximal de 552 euros. Pour Attal c'est trop ! Ces personnes basculeraient directement au RSA les empêchant de valider des trimestres pour leur retraite..

\*L'assurance chômage n'en finit pas d'être rabotée, CSG(1) sur les chômeurs augmentée... Les études récentes montrent que les jeunes et les précaires sont les plus touchés par les nouvelles règles de l'assurance chômage. Entre 2019 et 2022, les ouvertures de droits(2) ont baissé de 24 % pour les moins de 25 ans (contre - 15 % pour les 35-44 ans par exemple).

Le gouvernement veut en restreindre encore plus l'accès.

Le Premier ministre s'est déclaré prêt à « *prendre des décisions difficiles* » sur l'assurance chômage. Il compte aller plus loin pour fermer davantage la porte de l'indemnisation et annonce un triplement des contrôles sur les chômeurs, qui devraient passer de 500 000 à 1,5 million par an d'ici à 2027.

En quête de 10 milliards d'économies supplémentaires pour boucler son budget, le gouvernement fait les poches aux chômeurs.

Le gouvernement a annoncé une loi Macron2, tandis que le ministère de l'économie travaille sur une loi Pacte2, elles promettent un véritable plan de guerre sociale témoignant de la volonté de Macron d'appliquer la feuille de route du patronat comme un rouleau compresseur d'attaques contre les travailleurs.

« *Ne pas avoir peur des mécontentements* », avait préconisé Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse du 16 janvier. Pour son discours de politique générale, le 30 janvier, Gabriel Attal a répondu à sa demande durant une heure d'annonces de nombreuses réformes saignantes à venir sur le travail, le chômage, la justice des mineurs, la fonction publique, l'école, la santé....

### **Désindexer le SMIC de l'inflation :**

« *Nous devons faire évoluer un système qui nous a conduits, depuis des décennies, à concentrer nos aides, nos exonérations, au niveau du SMIC* », a déclaré le Premier ministre. Les cotisations sociales pèsent, trop lourd sur les augmentations de salaire au-dessus du SMIC dit-il. Gabriel Attal annonce qu'il engagera une nouvelle étape de la réforme du droit du travail après l'été.

### **Austérité : le gouvernement remet une louche**

Les économies budgétaires en 2025 pourraient atteindre 20 milliards d'euros contre 12 milliards initialement estimés annonce Thomas Cazenave, interrogé le 6 mars par la commission des finances du Sénat, le ministre délégué aux Comptes publics a indiqué que ces économies seraient réalisées sur le budget de l'État et de la Sécurité sociale, le ministre a en tout cas dressé quelques pistes :

\*"Est-ce que nous pouvons encore nous permettre de rembourser l'intégralité des transports médicaux pour 5,7 milliards d'euros par an ? Est-ce qu'on peut encore se permettre le nombre de jours d'absence soit de 17 par an

*dans les personnels des collectivités locales, 12 dans le privé et dix dans les services de l'État ? Pour moi, toutes ces questions, la réponse est non", a-t-il déclaré.*

\*Autre idée : 'une désindexation des retraites qui permettrait d'économiser plusieurs milliards d'euros et supposerait de ne plus augmenter les pensions parallèlement à l'augmentation des prix à la consommation, entraînant une baisse mécanique du pouvoir d'achat des retraités.

\*Un nouveau coup porté aux personnes malades : la part des dépenses relatives aux assurés en ALD(3) dans le collimateur du gouvernement.

### **Un dressage de la jeunesse :**

« Réarmer » l'école passe aussi pour le Premier ministre, par le déploiement de l'uniforme. À la rentrée 2026 également, le gouvernement vise la généralisation du SNU (Service national universel)... Justice des mineurs. « *À la moindre entorse à notre pacte républicain, il doit y avoir des sanctions fermes* », expose-t-il. Silence dans les rangs ! Le droit de manifester est-il une « *entorse au pacte républicain* » ? Il annonce la création de « *travaux d'intérêt éducatifs* » pour les mineurs de moins de 16 ans. Mais aussi des propositions de placement en internat pour tout jeune « *sur la mauvaise pente* ».

### **Le logement social attaqué**

Gabriel Attal promet de : « *simplifier les normes* ». Comme la remise en cause de la loi SRU qui impose aux communes un quota à respecter de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 puis au-delà, sous peine d'amendes financières. Un assouplissement des règles, au détriment des plus précaires.

### **Face à ces offensives en cours et à celle qui s'annonce :**

Les directions syndicales ne doivent pas miser sur le « *dialogue social* » mais proposer un plan de bataille permettant de construire un mouvement d'ensemble face au gouvernement. La stratégie du *dialogue social* a ouvert un boulevard au gouvernement pour dérouler son agenda.

La combativité s'exprime, d'autant plus que la colère à la base est bel et bien présente. En témoigne un sondage IFOP en date du 26 janvier dans lequel 49% des français se disent « *révoltés* » tandis que 78% d'entre eux pensent qu'aura lieu dans les prochains mois une explosion sociale.

Dans beaucoup d'entreprises les grèves pour exiger des augmentations de salaire à hauteur de l'inflation se multiplient. La majorité de ces grèves restent confinées à échelle locale. Les journées d'action du 8 mars et 19 mars dans la fonction publique seront importantes.

Il est plus que nécessaire de faire front face à la répression avec des revendications offensives telle que l'augmentation générale des salaires et leur indexation sur l'inflation, les conditions de travail, les suppressions d'emploi en développant partout les luttes de plus en plus fortes. L'expérience montre que la lutte unie des salariés déterminés à frapper les capitalistes au portefeuille est le seul moyen pour inverser le rapport de force et obtenir des avancées.

Les moyens existent pour répondre aux besoins des travailleurs, des jeunes, du peuple ils sont aux mains des capitalistes il faut leur arracher leurs profits colossaux fruits du travail de ceux qui produisent. La lutte sociale et la lutte politique sont indissociables pour créer un rapport de force en faveur des travailleurs et du peuple, pour lutter contre le capital jusqu'à l'abattre et construire une société enfin débarrassée de l'exploitation capitaliste.

(1) ramener le taux de CSG (Contribution sociale généralisée) qui s'applique aux allocations (de 3,8 % à 6,2 %) sur celui des salariés (9,2 %).

(2) Elles ont également significativement chuté pour les non-cadres (- 19 %, contre + 2 % pour les cadres), encore plus pour les intérimaires (- 35 %) et les salariés en CDD (- 27 %) alors qu'elles ont connu une progression de 5 % pour les salariés en CDI.

(3) En 2020, celles-ci étaient estimées à 110 milliards d'euros sur un total de 166,8 milliards d'euros, « *soit 66 % des dépenses remboursées* » par l'Assurance maladie. Près de 12 millions de personnes ont été prises en charge au titre d'une affection de longue durée.